



SEGPA : le guide revendicatif

dimanche 17 décembre 2023, par [CGT educ'action](#)

Au cours des dernières années, la SEGPA n'a pas subi de réforme structurelle et reste donc régie par la circulaire de 2017. La nouveauté des dernières années reste la mise en place d'une 6ème d'inclusion visant à transformer partiellement son objectif et d'inclure globalement les élèves en 6ème ordinaire. Cette mesure pose un certain nombre de questions sur la notion de cycle, d'inclusion et d'objectifs véritables pour les élèves en relevant. Elle résume relativement bien la volonté ministérielle de redéfinir la SEGPA dans le système scolaire, visant à individualiser les parcours des élèves pour les renvoyer à leurs propres difficultés (comme cela est le cas aussi pour les élèves en situation de handicap).

SOMMAIRE DU GUIDE

- Edito : une vision globale et un projet ministériel à combattre
- La SEGPA c'est quoi ?
- Quelle orientation vers la SEGPA ?
- Quelle scolarité ?
- Et avec quels personnels ?
- Obligations réglementaires de service (ORS) et temps de service
- Quelle formation et certification pour les personnels ?
- Le CAPPEI, c'est quoi et quelles sont ses limites ?
- Et les conditions de travail ?
- Les indemnités...
- Les moyens et volumes horaires en SEGPA
- Le financement... Il en manque !
- Et la certification des élèves ?

GUIDE À TÉLÉCHARGER ICI (cliquez sur la vignette !)



GUIDE REVENDICATIF SEGPA

SEGPA

LA CGT ÉDUCATION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Au cours des dernières années, la SEGPA n'a pas subi de réforme structurelle et reste donc régie par la circulaire de 2013. La nouveauté des dernières années reste la mise en place d'une 6^{ème} d'inclusion visant à transformer partiellement son objectif et d'inclure globalement les élèves en 6^{ème} ordinaire.

Cette mesure pose un certain nombre de questions sur la notion de cycle, d'inclusion et d'objectifs véritables pour les élèves en relevant. Elle résume relativement bien la volonté ministérielle de redéfinir la SEGPA dans le système scolaire, visant à individualiser les parcours des élèves pour les renvoyer à leurs progrès difficiles (comme cela est le cas aussi pour les élèves en situation de handicap).

édito

UNE VISION GLOBALE ET UN PROJET MINISTÉRIEL À COMBATTRE...

C'est dans ce contexte que surgit le rapport de l'Inspection générale de 2018 (rapport n°2018-076 daté de juillet 2018 mais publié seulement en janvier 2019) qui stipule clairement une volonté, à terme, de transformation de la SEGPA en « pôle ressource de la «difficulté scolaire», à généraliser l'inclusion systématique des élèves dans les classes de collège, à développer une modularité des enseignements tout en modifiant les objectifs de l'enseignement pré-pro, à tout miser sur un DNB pro tourné vers la culture d'entreprise...

Acter de tels changements consisterait à nier la réalité de la **difficulté scolaire** et mettrait en danger des **élèves déjà fragiles**. C'est oublier sciemment que les difficultés scolaires des élèves de SEGPA aggravent leurs difficultés sociales alors que 72 % d'entre eux (40 % pour tous les collégiens) appartiennent à des catégories socio-professionnelles défavorisées et que 75 % de ces élèves appartiennent aux 30 % des familles les moins aisées. C'est aussi nier leur parcours scolaire (46 % des élèves de SEGPA ont été accompagnés par un dispositif RASED) et que ces structures sont là pour leur redonner confiance et les aider pour suivre une scolarité émancipatrice.

Il existe donc bien une démarche assemblée de la part de l'institution à brouiller les pistes et à poursuivre une politique de tout-inclusion sans réflexion globale de l'enseignement spécialisé ni moyens... Celle-ci exploite les cadres existants et les économies faites sur le dos des prises en charges spécialisées entraînent de mauvaises orientations (faute de place et moyens) pour des élèves à besoins particuliers. C'est ainsi que la SEGPA scolarise des élèves présentant des troubles du comportement ou des troubles du langage et qu'il n'est pas rare non plus qu'elle scolarise, faute de structures adaptées au niveau local, des élèves allophones. On gère donc la misère faute de mieux. Pour la CGT Éducation, c'est bien de maltraitance institutionnelle dont il est question.

